

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 JUIN 2021**

Convocation du 4 juin 2021

Le dix juin deux mil vingt et un à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BLANCHAIS

Présents :

Mesdames AMARA Marie-José, BLANCHAIS Christine, KRIEGER Marie-Odile,  
Messieurs ADOLF Christian, ANDRE David, FIEGEL Gilbert, HANINI Lahbib, LITTNER Yannick,  
MESSER Julien, SCHMITT Sébastien, WINTZ Maurice

Absents excusés :

Mme BARRILE Marie Madeleine  
Mme HEID Sophie  
Mme LOZACHMEUR Estelle  
M. WEBER Jérôme

Membres en fonction : 15

Présents : 11

Mme LOZACHMEUR Estelle a donné procuration à Mme BLANCHAIS Christine

Secrétaire de séance : M. LITTNER Yannick

### **1. Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'article L.2451-6 du CGCT, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

M. LITTNER Yannick est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

### **2. Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 26 mars 2021**

Après avoir pris connaissance du compte rendu de la séance du 26 mars 2021 et après discussion, les membres du conseil municipal décident d'approuver celui-ci à l'unanimité.

Arrivée de Mme KRIEGER Marie Odile à 20 h 51 au point n° 3

### **3. Nouvelle compétence de la Communauté de Communes du Kochersberg : « Organisation de la mobilité au sens des articles L1231-1 et suivants du Code des Transports »**

M. Maurice WINTZ, adjoint au maire présente aux membres du Conseil municipal la loi d'orientation des mobilités (LOM) qui encourage les intercommunalités à prendre la compétence « organisation de la mobilité ».

La LOM a été promulguée le 26 décembre 2019. Ce texte vise à réformer le cadre général des politiques de mobilité, afin d'améliorer concrètement la mobilité au quotidien de tous les Français et dans tous les territoires. Cette transformation a été engagée pour répondre à 4 objectifs :

- Sortir de la dépendance automobile,
- Accélérer la croissance des nouvelles mobilités,
- Réussir la transition écologique,
- Programmer les investissements dans les infrastructures de transports.

La LOM prévoit un nouveau cadre de gouvernance en matière de mobilité, autour de deux niveaux de collectivités :

- L'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) de proximité, qui repose sur les intercommunalités ;
- La Région, AOM de « maillage », qui voit ses compétences en la matière élargie et devient chef de file des mobilités.

La LOM encourage donc fortement la prise de compétence « Organisation de la mobilité » par les intercommunalités. Si la Communauté de communes du Kochersberg prend cette compétence, elle devient compétente pour tous les services de mobilité situés sur son territoire. La loi permet aux intercommunalités de prendre cette compétence à leur rythme, sans aucune obligation de reprise de services existants et sans imposer un calendrier pour la reprise des services de mobilité.

Néanmoins, la prise de compétence ne peut se faire qu'avant le 31 mars 2021. Passé cette date, cette compétence reviendra de droit à la Région à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021, et il ne sera plus possible de prendre cette compétence ultérieurement, sauf en cas de fusion avec un autre territoire ou en cas de création d'un syndicat mixte.

Au terme de ces explications, les membres du Conseil municipal débattent de la possibilité de prendre cette compétence.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 4 avril 2019 constatant les statuts de la communauté de communes,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-17 et L5211-5,

**Vu** la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 200-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Kochersberg en date du 25 mars 2021 concernant la prise de la compétence « Organisation de la mobilité au sens des articles L 1231-1 et suivants du Code des transports » et sollicitant l'avis des conseils municipaux des communes membres,

**Décide de confier** la compétence « Organisation de la mobilité au sens des articles L 1231-1 et suivants du Code des transports » à la Communauté de communes du Kochersberg,

**Approuve** la modification des statuts de la Communauté de communes du Kochersberg qui en découlera.

Arrivée de M. MESSER Julien à 20 h 56 au point n° 4

#### **4. Demande d'une subvention dans le cadre du programme Climaxion de la Région Grand Est pour l'acquisition et l'installation d'une pompe à chaleur.**

Mme le Maire explique que la commune est dotée depuis fin 1999 d'une installation géothermique. Ce dispositif chauffe et climatise le bâtiment de la mairie, une salle communale, ainsi que les locaux techniques de la commune. A partir de juillet 2021 une micro crèche bilingue sera également chauffée et climatisée par cette installation.

Malheureusement une panne sur le système de régulation des pompes à chaleur en juillet 2020 a entraîné une cascade d'incidents dont la défaillance d'une des deux pompes à chaleur. Cette dernière doit être remise en service, mais face au montant estimé des réparations et au regard de l'âge de l'équipement nous souhaitons procéder à son remplacement.

Trois sociétés ont été consultées : OTEC, LOHNER et AXIMA. C'est l'entreprise LOHNER à Duppigheim qui a été retenue sur des critères de qualité et de professionnalisme pour procéder au remplacement de la pompe à chaleur pour un montant de 34 195.17 € HT.

Ce projet est éligible à une demande d'aide dans le cadre du dispositif régional de soutien à la géothermie de surface de la Région Grand Est (CLIMAXION).

L'aide financière pourrait s'élever à 50 % du montant HT des dépenses éligibles.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer le marché à l'entreprise LOHNER pour un montant de 34 195.17 €
- d'approuver la demande de subvention auprès de la Région Grand Est
- d'approuver le plan de financement proposé
- d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

Par ailleurs, le conseil municipal a validé à l'unanimité la signature du contrat de maintenance annuel avec l'entreprise LOHNER de toute l'installation géothermique pour un montant de 1 580 € HT.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an, il est renouvelable par tacite reconduction, par période d'un an.

## **5. Installation d'une salle de mariage au rez-de-chaussée de l'ancien presbytère**

La loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI siècle offre désormais par son article 49 (codifié à l'article L2121-30-1 du CGCT), la possibilité aux maires de célébrer des mariages dans un autre bâtiment communal que celui de la mairie.

A Durningen, l'organisation des mariages pourrait se tenir dans la salle du rez de chaussée de l'ancien presbytère. En effet, les élus ont souhaité proposer aux futurs mariés une salle plus lumineuse, plus grande, accessible aux personnes à mobilité réduite.

Cette salle n'étant pas dans la maison commune et conformément aux dispositions en vigueur, le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation de cette salle en salle des mariages.

Le procureur de la République que nous avons sollicité a donné son accord en date du 10 mai 2021.

Cela n'exclut toutefois pas que la maison commune puisse continuer à recevoir des célébrations de mariages si son état le permet, parallèlement aux célébrations qui seront organisées hors de cette maison commune.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

-décide d'affecter la salle du rez de chaussée de l'ancien presbytère, en salle des mariages.

-autorise Mme le Maire à signer les documents relatifs à cette affectation.

## **6. Convention avec Orange – Equipements de communication électronique sur le domaine public.**

Deux poteaux télécom étaient implantés sur des terrains privés rue Mantelweg. Ces terrains privés ont été vendus à des particuliers dans le but d'y construire leur maison.

Plutôt que de déplacer les poteaux, la commune avait fait le choix en 2018 de mettre les réseaux secs en souterrain. Les travaux d'enfouissement ont été réalisés par l'entreprise Sobeca en 2019.

Pour formaliser la propriété des installations et des câblages, Orange nous propose de signer une convention n° CNV-HD4-11-21-135694 relative aux déplacements des réseaux d'Orange. Orange en assurera l'entretien et s'acquittera annuellement de la redevance d'occupation du domaine public.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer ladite convention.

## **7. Travaux de restauration du lavoir : avenant n° 1**

Mme le Maire explique que des travaux supplémentaires sont nécessaires pour achever la rénovation du lavoir et donne lecture du devis du 4 mai 2021 de l'entreprise Nature sur Mesure d'un montant de 6 477.00 € HT.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire,

Vu le code de la commande publique,

Vu le marché conclu avec l'entreprise Nature sur Mesure en date du 8 février 2020,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 de la commune,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, décide

-de conclure un avenant d'augmentation avec l'entreprise Nature sur Mesure rue du Tilleul 67270 HOHFRANKENHEIM dans le cadre des travaux relatifs à l'opération travaux de restauration du Lavoir

Montant initial du marché au 08/02/2020 : 53 987.80 € HT

Avenant n° 1 - montant : 6 477.00 € HT

Nouveau montant du marché : 60 464.80 € HT

Objet : travaux supplémentaires

- d'autoriser Mme le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

## **8. Présentation des rapports annuels du SDEA**

M. Julien MESSER, 1<sup>er</sup> adjoint au maire et délégué au SDEA présente aux membres du Conseil municipal les rapports annuels du SDEA :

- Rapport annuel 2020 sur la qualité et le prix du service d'eau potable
  - Rapport annuel 2020 assainissement sur le bassin de la Souffel
  - Rapport annuel 2020 sur le grand cycle de l'eau : périmètre Souffel et Landgraben
- Ces rapports sont à votre disposition en mairie pour consultation.

## **9. Compte rendu de la rencontre avec le SDEA du 1<sup>er</sup> juin 2021 concernant les coulées de boue.**

Suite à l'orage du 14 mai 2021 où des coulées de boue se sont déversées sur la route départementale 61 entre Durningen et la ferme Saint Ulrich, M. Julien MESSER a organisé sur place une réunion avec le SDEA. En concertation avec les agriculteurs concernés, il a été décidé de mettre en place 10 mètres de bandes enherbées et de planter des fascines vivantes dans les angles des parcelles. De plus, un damier cultural blé/maïs sera respecté. L'équipe municipale remercie sincèrement les agriculteurs pour leur implication.

## **10. Bilan des demandes d'autorisation d'urbanisme en cours et délivrées**

Les dépôts et les accords des autorisations d'urbanisme sont affichés sur les deux tableaux d'affichage de la mairie (côté salle communale et côté atelier).

## **11. Divers**

### **Recensement de la population 2022 : nomination du coordonnateur communal**

Mme le Maire explique qu'un coordonnateur communal doit être désigné pour l'enquête de recensement de la population. Celui-ci sera l'interlocuteur de l'INSEE pendant la campagne de recensement. Il sera responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte du recensement qui aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

décide de la nomination de Mme Martine COMMEIRAS en tant que coordonnateur communal pour le recensement de la population.

**Salle communale** : La salle a pu être rouverte aux associations dans le respect des consignes données par la préfecture. Les travaux de mise en place d'une résine sur le balcon démarrent le 11 juin 2021.

**Ecole** : L'Education Nationale nous a confirmé l'obtention d'une subvention pour l'achat des tableaux interactifs.

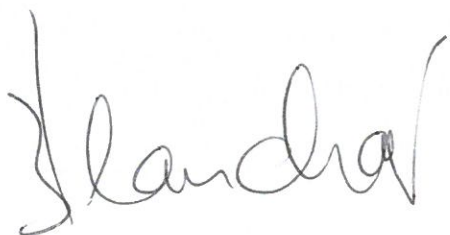
**Terrain de jeux** : Achat de tables de pique-nique en bois pour adultes et pour enfants ainsi que 2 bascules horizontales, un tapis volant et un toboggan en bois pour les enfants en bas âge.

**Centre de vaccination de Truchtersheim** : Nouvel appel à volontaires pour assurer une ou plusieurs permanences. Vous pouvez vous inscrire sur le doodle :  
<https://doodle.com/poll/5idskavaqe8q58hg>

**Elections des dimanches 20 et 27 juin 2021** : Le bureau de vote se tiendra dans la salle communale et sera ouvert de 8 h à 18 h 00. Les assesseurs sont à jour des obligations sanitaires : vaccination ou autotest.

Rappel : le samedi 19 juin 2021 à 9 h 00 le maire présentera l'organisation du bureau de vote et le déroulé des élections aux assesseurs.

Le Maire  
Christine BLANCHAIS



Le secrétaire de séance  
Yannick LITTNER

